

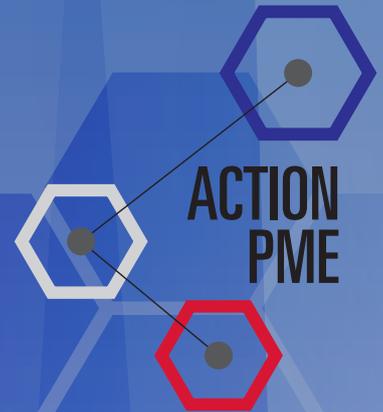


# MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LE PRÊT SANS GARANTIE DEF'FI

Mesure du plan ACTION PME du ministère des Armées, ce dispositif porte sur le financement ou l'investissement des PME du secteur défense.



### FINALITÉS

Ce dispositif est un prêt participatif, de cofinancement, à taux fixe, sans caution et sans garantie.

Il permet de financer votre développement (BFR de croissance), vos investissements immatériels, votre croissance externe ou une transmission.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

- De 30 000 € à 1 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- Durée de 2 à 7 ans, pouvant inclure de 12 à 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.
- Le prêt DEF'FI doit être associé à un/des financements extérieurs de moins de 6 mois, à raison de 1 pour 1 : prêt bancaire et/ou apports en financement participatif et/ou apports en fonds propres ou quasi-fonds propres.
- Le prêt DEF'FI s'apparente à une aide d'Etat.

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- PME (au sens de la réglementation européenne en vigueur à la date de l'octroi du prêt) exerçant des activités liées au secteur de la défense.
- Immatriculée en France.
- Créée depuis plus de trois ans.

### PROCÉDURE

- Le dispositif est mis en œuvre conjointement par la direction générale de l'Armement (DGA) et Bpifrance.
- La DGA donne un pré-accord sur l'éligibilité de l'entreprise au regard de son activité pour la défense.

### CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :



09 88 67 09 18



Pour contacter le bureau situé dans votre région



PME-ETI, LE MINISTÈRE DES ARMÉES EST À VOTRE ÉCOUTE

**0 800 02 71 27**  
Appel gratuit